

Date de convocation :	16/04/2026
Nombre de membres en exercice :	19
Nombre de membres présents :	16
Nombre de membres votants :	19

**Délibération n° 2026 - 26**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Sandrine GENEST, Maire.

Présents : Sandrine GENEST, René SOULERIN, Elodie HILAIRE, Christian DOIZE, Colette SUCHET, Sienne CARPENTIER, Fabrice DOIZE, Vanessa MAISONNEUVE-AUBERT, Dorian THOULOUBE, Justien LAFFONT, Davis AUZAS, Jean-Luc SORIA Christele PEIS, Julien GAILLARD, Roland CHAMBON, Aurélie CHALABREYSSE, Rémi BESSET

Absents Excusés avec pouvoir : Benoît DUHEM donne pouvoir à Christian DOIZE – Estelle LIOGIER donne pouvoir à David AUZAS

Président de séance : Sandrine GENEST

Secrétaire de séance : Jean-Luc SORIA

**OBJET : DE\_2026\_26 – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants relatifs aux dispositions budgétaires ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57 appliquée à la commune ;

**VU** les résultats du compte financier unique (CFU) de l'exercice 2025 ou l'état des résultats anticipés ;

**CONSIDÉRANT** que le budget primitif est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune ;

**CONSIDÉRANT** que le budget doit être voté en équilibre réel, la section de fonctionnement et la section d'investissement devant chacune être équilibrée ;

**CONSIDÉRANT** que Madame le Maire a présenté les grandes orientations financières et les priorités d'investissement pour l'année 2026 ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**ARTICLE 1** : Adopte le budget primitif 2026 du budget principal, arrêté par nature conformément aux chapitres budgétaires suivants :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

**Dépenses de fonctionnement : 1 154 170.78 €**

FONCTIONNEMENT : DEPENSES		
Compte budgétaire	TYPE DE DEPENSES	BP 2026
011	Charges à caractère général	271 080 €
012	Charges personnel, frais assimilés	526 017 €
65	Autres charges de gestion courante	148 543 €
66	Charges financières	52 921 €
67	Charges exceptionnelles	2 500 €
6817	Provision pour dépréciation	500 €
023	Virement à la section d'inv.	91 832 €
042	Opération ordre transfert	60 778 €
	<b>Total</b>	<b>1 154 171 €</b>

**Recettes de fonctionnement : 1 154 170.78 €**

FONCTIONNEMENT : RECETTES		
Compte budgétaire	Type de recettes	BP 2026
013	Atténuation de charges	5 000 €
70	Prest.serv. & ventes divers	134 551 €
73	Impôts & taxes	613 154 €
74	Dot., subventions & participations	278 039 €
75	Autres produits de gestion courante	82 800 €
002	Résultat reporté	40 627 €
	<b>Total</b>	<b>1 154 171 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

- **Dépenses d'investissement : 556 462 €**

INVESTISSEMENT : DEPENSES		
Compte budgétaire	Type de dépenses	BP 2026
16	Remboursement d'emprunts	380 223 €
20	Immobilisations incorporelles	2 000 €
204	Subvention d'investissement	41 103€
21	Immobilisations corporelles	98 287 €
23	Immobilisations en cours	6 699 €
041	Opérations d'ordre	28 150 €
	<b>Total</b>	<b>556 462 €</b>

- **Recettes d'investissement : 556 462 €**

INVESTISSEMENT : RECETTES		
Compte budgétaire	Type de recettes	BP 2026
001	Excédent investissement N-1	36 532 €
10	Dotations	100 000 €
13	Subventions d'investissement	149 170 €
021	Virement de la section de fonctionnement	91 832 €
024	Produits de cession	90 000 €
040	Opérations d'ordre	60 778 €
041	Opérations d'ordre	28 150 €
	<b>Total</b>	<b>556 462 €</b>

**ARTICLE 2 :** Précise que le prélèvement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, ajouté aux recettes propres d'investissement, permet de couvrir le remboursement en capital de la dette venant à échéance au cours de l'exercice.

**ARTICLE 3 :** Charge Madame le Maire de transmettre la présente délibération ainsi que les documents budgétaires y afférents au représentant de l'État dans un délai de 15 jours suivant l'adoption.


**Résultat du vote :**

- **Voix pour** : 16
- **Voix contre** : 03
- **Abstentions** : 0

Fait à LACHAPELLE-SOUS-AUBENAS, le 30 avril 2026.

La présente délibération sera exécutée de droit.

Le secrétaire de séance  
Jean-Luc SORIA



Le Maire,  
Sandrine GENEST



Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LYON par voie postale (Palais des juridictions administratives - 184 Rue Duguesclin - 69433 LYON Cedex 3) ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la notification et/ou de l'affichage de la présente.